

ANNEXE 51-102A3
Déclaration de changement important

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

Les Aliments Maple Leaf Inc.
6985 Financial Drive
Mississauga (Ontario) L5N 0A1

Rubrique 2 Date du changement important

Le 9 juillet 2024

Rubrique 3 Communiqué

Le 9 juillet 2024, Les Aliments Maple Leaf Inc. (« Les Aliments Maple Leaf ») a publié un communiqué annonçant le changement important, qui a été diffusé au moyen des services de CNW Group Ltd., puis déposé sur SEDAR+.

Rubrique 4 Résumé du changement important

Le 9 juillet 2024, Les Aliments Maple Leaf a annoncé que son conseil d'administration (le « conseil ») avait approuvé son projet de se scinder en deux sociétés ouvertes indépendantes au moyen de la scission d'une participation de 80,1 % dans son entreprise porcine (l'« opération »). Il est prévu que, après l'opération, Les Aliments Maple Leaf poursuivra ses activités en tant qu'entreprise spécialisée dans les biens de consommation emballés ciblée et axée sur des objectifs, tandis que la nouvelle société porcine (la « Société porcine ») se concentrera sur les produits de porc de première qualité, à valeur ajoutée et issus d'une production durable.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

Le 9 juillet 2024, Les Aliments Maple Leaf a annoncé que le conseil, suivant la recommandation d'un comité spécial du conseil composé exclusivement d'administrateurs indépendants, avait approuvé le projet de Les Aliments Maple Leaf de se scinder en deux sociétés ouvertes indépendantes au moyen de la scission de son entreprise porcine.

Structure organisationnelle proposée

Après l'opération, il est prévu que Les Aliments Maple Leaf poursuivra ses activités en tant qu'entreprise spécialisée dans les biens de consommation emballés dont l'exposition aux produits de base sera considérablement réduite. Le plan stratégique de Maple Leaf continuera de servir de boussole essentielle à la Société, qui se concentrera sur la croissance dans le domaine des viandes durables, l'expansion de sa présence sur le marché américain et la diversification de son portefeuille de produits de protéines.

Les Aliments Maple Leaf continuera d'être dirigée par Curtis Frank, président et chef de la direction, Adam Grogan, président et chef de l'exploitation, et David Smales, chef des finances.

La nouvelle Société porcine offrira aux investisseurs un accès direct à un producteur de porc à valeur ajoutée de premier plan bénéficiant d'occasions tant à l'interne qu'à l'externe d'augmenter les volumes, d'optimiser les activités

et les efficacités et de mettre à profit son portefeuille de produits et ses marges.

La Société porcine sera dirigée par Dennis Organ, son futur chef de la direction. M. Organ est entré au service de Les Aliments Maple Leaf en février 2023 à titre de président, Complexe porcin et possède plus de 27 ans d'expérience dans l'industrie alimentaire, dont 11 ans auprès de Smithfield Foods, où il a occupé divers postes de haute direction, dont ceux de chef de l'exploitation et de chef de la direction.

Les Aliments Maple Leaf conservera une participation de 19,9 % dans la nouvelle Société porcine, et les deux sociétés concluront un contrat d'approvisionnement en porc à tacite reconduction qui générera de la valeur pour les deux entreprises, tout en leur permettant de saisir les occasions de création de valeur qui s'offrent à chacune d'elles. Aux termes de ce contrat, la nouvelle Société porcine continuera de fournir à Les Aliments Maple Leaf un approvisionnement sûr en porc durable de haute qualité aux prix du marché pour satisfaire aux besoins de son unité d'exploitation des aliments préparés. Les Aliments Maple Leaf fournira en retour à la nouvelle Société porcine des services de courtage en Amérique du Nord, ainsi que certains autres services.

En outre, McCain Capital Inc. et la famille McCain (les « actionnaires McCain ») et Les Aliments Maple Leaf ont convenu de conclure avec la nouvelle Société porcine, à la clôture, une convention de gouvernance qui énoncera les droits et les obligations des parties, dont l'engagement des actionnaires McCain et de Les Aliments Maple Leaf à détenir les actions de la nouvelle Société porcine pendant 24 mois après la clôture de l'opération (sous réserve des exceptions d'usage), comme preuve de leur engagement envers la réussite à long terme de l'entreprise.

Modalités de l'opération et approbations

À la réalisation de l'opération, les actionnaires existants de Les Aliments Maple Leaf devraient recevoir une distribution proportionnelle d'actions de la nouvelle Société porcine (sous réserve de la conservation par Les Aliments Maple Leaf d'une participation de 19,9 %) et, par conséquent, ils détiendront à la fois des actions de Les Aliments Maple Leaf et de la nouvelle Société porcine.

L'opération devrait être structurée sous forme de scission avec remboursement de capital. Dans la mesure où les actions de la nouvelle Société porcine (que ce soit en totalité ou en partie) ne peuvent être distribuées au moyen d'un remboursement de capital, il est prévu que Les Aliments Maple Leaf distribuera ces actions de la nouvelle Société porcine à titre de dividendes. Comme Les Aliments Maple Leaf a déterminé qu'elle ne remplirait pas les conditions exigées pour bénéficier d'une structure libre d'impôt, l'opération devrait entraîner la réalisation d'un gain imposable pour Les Aliments Maple Leaf.

L'opération sera assujettie à l'approbation des actionnaires à une assemblée extraordinaire des actionnaires de Les Aliments Maple Leaf, outre les approbations usuelles, notamment l'obtention de tous les consentements de tiers requis.

Les Aliments Maple Leaf s'attend à ce que l'opération soit réalisée en 2025.

Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet.

Rubrique 7 Information omise

Sans objet.

Rubrique 8 Membre de la haute direction

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

David Smales
Chef des finances
905-285-5383

Rubrique 9 Date de la déclaration

Le 9 juillet 2024

Énoncés prospectifs

Le présent document contient des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Ces énoncés concernent, entre autres, les objectifs, les buts, les opinions, les plans, les cibles, les attentes, les prévisions, les estimations et les intentions de la société. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de verbes au futur et au conditionnel et d'expressions telles que « prévoir », « poursuivre », « estimer », « s'attendre à », « pouvoir », « projeter », « croire », « planifier », « avoir l'intention de », « concevoir », « cibler », « entreprendre », « voir », « indiquer », « maintenir », « explorer », « entraîner », « échéancier », « objectif », « stratégie », « probable », « potentiel », « perspectives », « viser », « proposer », « but » et d'expressions similaires suggérant des événements ou des résultats futurs. Ces énoncés ne constituent pas des garanties au sujet du rendement futur et comportent des hypothèses, des risques et des incertitudes difficiles à prévoir.

De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les faits réels diffèrent sensiblement de ceux qui y sont prévus. Les Aliments Maple Leaf croit que les attentes reflétées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, mais que rien ne garantit qu'elles se révéleront exactes. Le lecteur ne devrait pas se fier sans réserve aux énoncés prospectifs.

L'information prospective spécifique contenue dans le présent document comprend des énoncés semblables à ceux qui figurent à la rubrique « Énoncés prospectifs » du communiqué de Les Aliments Maple Leaf daté du 9 juillet 2024, qui peut être consulté sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca (le « communiqué »).

Les énoncés prospectifs reposent sur certaines attentes et hypothèses importantes formulées à l'égard de Les Aliments Maple Leaf ou de la nouvelle Société porcine, selon le cas. Ces facteurs et hypothèses sont fondés sur les renseignements dont dispose actuellement Les Aliments Maple Leaf et comprennent, sans s'y limiter, les facteurs et hypothèses mentionnés à la rubrique « Énoncés prospectifs » du communiqué.

Les lecteurs sont prévenus que ces hypothèses pourraient se révéler erronées en totalité ou en partie et que les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats exprimés, sous-entendus ou projetés dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent ceux qui sont mentionnés à la rubrique « Énoncés prospectifs » du communiqué.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document ne sont valables qu'à la date des présentes. Sauf exigence contraire de la loi, Les Aliments Maple Leaf ne s'engage nullement à mettre à jour ou à modifier publiquement les énoncés prospectifs, que ce soit par suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de faits nouveaux ou pour d'autres raisons. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent document sont expressément visés par la présente mise en garde.